

**PÔLE OPERATIONNEL  
DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX**

**PESSAC**

**AVENUE MONTESQUIEU / AVENUE BOUGNARD**

**MARCHE N° 07 074 U**

**AVENANT N° 1**

*Entre les soussignés*

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2008/0056 du Conseil de Communauté du 22 février 2008 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX Cedex,

d'une part,

*et*

La société SOPEGA TP, dont le siège social est sis 24, rue Marion Jacob – 33694 Mérignac Cedex, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 79 B 0740, représentée par Monsieur Alain DE LA FARGUE, gérant agissant au nom et pour le compte de cette société.

d'autre part,

*Il a tout d'abord été rappelé que :*

La Communauté urbaine de Bordeaux a confié à la société SOPEGA, par marché n° 07 074 U notifié le 27/03/2007 l'aménagement d'un itinéraire cyclable et piétonnier entre l'avenue Bougnard et l'avenue Montesquieu à Pessac.

Dans le C.C.A.P du marché, il est constaté l'absence de l'article 3.5.2 relatif aux modalités de révision des prix.

*Il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :*

**ARTICLE 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de remédier à l'absence, dans le C.C.A.P, de l'article 3.5.2 relatif aux modalités de révision des prix.

## **ARTICLE 2 : Modalités de révision des prix**

Les prix sont révisables par application au prix du marché d'un coefficient Cn donné par la formule :

$$Cn = 0.15 + 0.85 (In/Io)$$

Dans laquelle In et Io sont les valeurs prises par l'index de référence I respectivement au moins zéro et au moins n.

## **ARTICLE 5 : Autres clauses du marché**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Bordeaux, le

**Pour la Communauté Urbaine**

**Le Président**

**Pour la société Sopega TP**

**Le Gérant**